



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2007**

**L'an deux mille sept, le dix sept septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Michel LEGENDRE Maire.**

Etaient présents : M. LEGENDRE, Mme PELLE, M. PAYSANT, Mme GOGO, M. GAQUERE, Mme LEBRUN, M. LAUNAY, M. DI MASCIO, M. CHEVALIER, M. GRIVEL, Mme HOLMAN, M. GEFFRELOT, Mme TANDE, M. GRIDAINE, M. LECUIR.

Absents : M. DESBISSONS, Mme LARRIVE, Mme JEANNE

Procurations : Mme BOUCEY à Mme GOGO, M. OGER à M. GRIDAINE

Secrétaire de séance : M. GRIVEL

Date de convocation : 11 septembre 2007

Date d'affichage : 24 septembre 2007

En exercice : 20

- présents : 15

- Votants : 17

Ordre du jour :

- 1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement
- 2- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau
- 3- Raccordements d'habitations aux réseaux d'eaux usées, demande de subventions
- 4- Calendrier scolaire 2007/2008
- 5- Lotissement Belles Iles : dénomination des rues
- 6- Election au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- 7- Election d'un délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays Granvillais
- 8- Election d'un délégué titulaire au Comité Départemental d'Action Sociale
- 9- Election d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale
- 10- Questions diverses
 - accès de voirie
 - enquête publique : exploitation de cultures marines
 - subvention départementale
 - vente d'un terrain au Syndicat de la Bergerie
 - mandat : point sur les études
 - Prévithal

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance en date du 18 juin 2007, et signent le registre.

Un tiers des conseillers demande le vote à scrutin secret pour toutes les délibérations.

1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

La Commune assure la collecte des eaux usées provenant de 1982 abonnés domestiques.

Le réseau est composé de 22,1 km de canalisations et de 1682 branchements. Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration du S.M.A.A.G. située à Granville.

Celle-ci a permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

- matières organiques : 98.6 %
- matières en suspension : 98 %

L'affermage est confié à VEOLIA EAU, qui est responsable du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La délégation prendra fin le 31 décembre 2008.

La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommée. Au total, un abonné domestique consommant 120m³ payera, pour l'assainissement, 266.89€ en 2007 (sur la base du tarif du 1er janvier 2007, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2.22€ /m³, + 1.68% par rapport à 2006.

Sur ce montant, 59% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 36% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 5%.

Vote : 16 Pour, 1 Blanc

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

P.J. : Le rapport de la D.D.A.F. et la facturation pour 2006 et 2007 de 120m³ (eau et assainissement) ainsi que la variation entre les deux années.

Mise à disposition du rapport d'activité VEOLIA

2 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau

La commune assure l'alimentation en eau potable de 3 351 habitants.

Le patrimoine du service est doté de 44 km de canalisations et 2 077 clients

VEOLIA EAU assure pour ce service les prestations de distribution, branchements, compteurs et gestion de clientèle.

Le contrat de type affermage date du 1er janvier 2003, il prendra fin le 31 décembre 2008.

Par convention au titre de ce contrat, VEOLIA EAU assure l'import de l'eau potable en provenance du Syndicat de la Bergerie.

années	2005	2006	Ecart%
Habitants	3351	3351	0
Nombre total de clients	2057	2077	1
Clients municipaux	25	25	0
Clients domestiques	2030	2049	3.52
Clients industriels	1	1	0
Clients collectifs	1	2	100
irrigations et agricoles	0	0	0
fournitures temporaires	0	0	0
Volume de m3 vendu	162609	154266	-5.1

INDICATEURS QUALITE

Le taux* d'interruption du service est inférieur à 5.78 en 2006.

*unité/1000 abonnés

En 2006, le taux de conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques validées par la D.D.A.S.S. est de 100%

Le rendement du réseau en % est de 80.5 pour 2005 et de 80.6 en 2006 (+0.1 %)

Recettes d'exploitations %	2005	2006	%
Pour la collectivité	102 907€	101 413€	-1.45
Pour l'exploitant	258 525€	257 166€	-0.53

Etat de la dette au 1er janvier de l'année	2005	2006
Encours	282 291€	247 446€
Annuité à venir	39 646€	39 750€

Tarifs au 01.01.2006 en € hors TVA (5.5 %)

Distribution eau	abonnement annuel	par m3
Part fermière	39.72	1.0496
Part communale	15.24	0.4185
<u>Organismes publics</u>		
Préservation des ressources en eau		0.0420
Lutte contre la pollution		1.0502

Au 1er janvier 2006, la facturation de l'eau s'élevait à 382.11€ TTC pour 120m³.
Au 1^{er} janvier 2007, elle s'élève à 405.90€ TTC (*facturation présentée en annexe*).
L'évolution du prix provient principalement de la hausse de 16,44% de la contre valeur pollution, prélevée par l'Agence de l'Eau.

Vote : 17 Pour

Le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

P.J. : facture type

Mise à disposition du rapport d'activité VEOLIA

3 - Raccordements d'habitations aux réseaux d'eaux usées – demande de subventions

Consécutivement aux travaux réalisés route de Coutances, la commission de travaux propose d'engager le raccordement en eaux usées d'une dizaine de logements qui ne sont pas raccordables gravitairement par la route de Coutances.

En effet, il apparaît souhaitable de réaliser deux extensions des réseaux d'eaux usées existants à l'arrière de ces habitations. Six habitations peuvent être raccordées par le chemin de la Soferti, sous réserve de l'accord du propriétaire du chemin.

Deux logements peuvent être raccordés par le chemin en contrebas de la route de Coutances.

L'évaluation détaillée du projet fait apparaître une dépense globale de 32 485.50€ HT, soit 38 852.66€ TTC

Demande de subventions

Monsieur le Maire expose le projet, le dossier de consultation des entrepreneurs et le dossier de consultation des contrôleurs établis par le Cabinet BOURGOIS, Ingénieurs Conseils, relatifs aux travaux de raccordement d'habitations aux réseaux d'eaux usées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Projet et demande à Monsieur le Maire :

- de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention.
- de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention.

Vote : 17 Pour

Mise à disposition des dossiers

4 – Calendrier scolaire 2007/2008

Le calendrier scolaire 2007/2008, qui prévoit 6 mercredis matins de classe, a été présenté lors du précédent conseil municipal.

Une nouvelle enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves :

88 Enfants ne mangeraient pas à la cantine, dont :

81 souhaiteraient partir à 11h30

7 souhaiteraient partir à 12h15

42 enfants mangeraient à la cantine, dont :

13 repartiraient à 13h15

29 resteraient au centre de loisirs l'après-midi

37 parents ne se prononcent pas

En conséquence, la municipalité propose d'organiser un accueil jusqu'à 12h30, sans cantine, sauf pour les enfants inscrits au centre de loisirs.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil, sachant que la solution évoquée préserve l'organisation du repas des anciens pour ces mercredis.

Madame GOGO demande d'étudier l'organisation des repas durant les vacances de Pâques et Noël.

Une étude va être réalisée pour voir la faisabilité technique de la demande.

Madame LEBRUN dressera le bilan des repas servis.

Vote : 17 Pour

Avis du conseil : unanimité

5 - Lotissement Belles Iles : dénomination de la rue de l'Albatros

Le lotissement Belles Iles est traversé par deux rues.

Monsieur le Maire propose de valider le nom des rues conformément au plan joint.

Soit :

parcelle A n° 569 « Rue de la Grande Entrée »

parcelle A n° 570 « Rue de l'Albatros »

P.J. : plan

Décision du conseil : unanimité favorable

6- Election au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Consécutivement au décès de Monsieur Romain ESNOUF, Conseiller Municipal et Administrateur du C.C.A.S., et conformément aux dispositions du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif, notamment, aux centres communaux d'action sociale, Monsieur le Maire rappelle :

« Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. »

« Le ou les sièges laissés vacants pour un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartient le ou les intéressés. »

« Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par le présent chapitre. »

La délibération du 23 mars 2001 fixe à huit le nombre d'administrateurs, soit quatre membres du conseil municipal.

Lors de cette même séance une seule liste de quatre candidats avait été présentée et élue. En conséquence, il convient de renouveler l'ensemble des administrateurs élus.

Une liste se présente : Madame Pellé, Monsieur Paysant, Madame Lebrun, Monsieur Launay.

suffrages exprimés 10
Abstentions : 7
sièges à pourvoir 4
la liste obtient 10 suffrages

Monsieur le Maire proclame les résultats, les administrateurs élus au Centre Communal d'Action Sociale sont :

Madame Pellé, Monsieur Paysant, Madame Lebrun, Monsieur Launay.

7 - Election d'un délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays Granvillais

Consécutivement au décès de Monsieur Romain ESNOUF, Conseiller Municipal et délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays Granvillais, et conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du C.G.C.T. il convient de pourvoir à son remplacement.

Le scrutin est secret à la majorité absolue.

Les candidats sont :
Monsieur Launay
Monsieur Lecuir

Suffrages exprimés : 15
Monsieur Launay obtient 8 voix
Monsieur Lecuir obtient 7 voix

Monsieur Launay est élu délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays Granvillais.

8 - Election d'un délégué titulaire au Comité Départemental d'Action Sociale

Consécutivement au décès de Monsieur Romain ESNOUF, Conseiller Municipal et délégué titulaire au Comité Départemental d'Action Sociale et conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du C.G.C.T. il convient de pourvoir à son remplacement.

Le scrutin est secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucune candidature, en conséquence, Monsieur le Maire représentera la Commune.

9 - Election d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale

Consécutivement au décès de Monsieur Romain ESNOUF, Conseiller Municipal et délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du C.G.C.T. il convient de pourvoir à son remplacement.

Le scrutin est secret à la majorité absolue.

Monsieur Paysant est candidat.
Le nombre de suffrages exprimés est de 17.
8 abstentions, Monsieur PAYSANT obtient 9 voix

M. Paysant est élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale.

10- Questions diverses

Accès de voirie :

Le propriétaire de la parcelle D 960, demande l'autorisation de sortir son bateau du côté du parking des écoles en utilisant la parcelle communale D 850 - *Voir plan joint-*.

En effet, sa propriété donne sur la route de Coutances, mais la sortie avec le bateau impose une manœuvre qui perturbe la circulation.

Actuellement la sortie sur le parking est impossible car une barrière de sécurité borde le trottoir et condamne l'accès à un véhicule automobile.

En 1994, le Maire de Donville avait accepté cet accès mais la propriété actuelle (D 960) était constituée de deux parcelles et seule l'une d'entre elle bénéficiait de l'autorisation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

En effet, la sortie de véhicules à cet endroit peut engager un risque pour la sécurité des enfants qui entrent et sortent de l'école.

Avis du conseil : défavorable

Enquête publique : exploitation de cultures marines

Une enquête publique est ouverte du 16 au 30 septembre 2007 inclus, portant sur les projets d'autorisations d'exploitations de cultures marines.

Les documents concernant ces projets peuvent être consultés au service des affaires maritimes de Granville.

Subvention départementale

Monsieur le Président du Conseil Général de la Manche a informé Monsieur le Maire qu'une subvention de 17 628 € sera versée pour la réalisation des travaux de confortement de la Falaise située « rue de la Plage ».

Vente d'un terrain au Syndicat de la Bergerie

Par délibération du 19 juillet 2007, le Syndicat mixte de production d'eau potable de la Bergerie accepte d'acheter la parcelle communale A 31 au prix de 9 550€.

Enquête publique au profit du Syndicat de la Bergerie

Les enquêtes prescrites par arrêté préfectoral du 14 mai 2007, portant sur l'utilité des périmètres de protection et sur l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement ont reçu un avis favorable.

En vertu de l'article R.11.12 du code de l'expropriation, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande.

Frais d'études entre 2001 et 2006

Suite à la demande de Monsieur LECUIR, Monsieur Paysant rappelle sous forme de tableau les études réalisées

dénomination	année	€ TTC
Etude du CNRS pour la ZNIEFF	2001/2002	9 116 €
ZAC de la Falaise	2002	13 128 €
Massif dunaire	2002	2 222 €
Aménagement urbain	2004	7 175 €
Falaises	2002-2004	7 972 €
Casino	2005/2006	5 403 €
Salle de tennis de table	2006	2 272 €
Etude hydraulique Herberdière, rues des Sapins et des Pluviers	2006	13 869 €
TOTAL		61 157 €

Programmes d'investissements entre 2001 et 2006

années	dépenses	opérations d'investissement	recettes	F.C.T.V.A.
	TTC		TTC	
	chapitre 20 études		subventions d'investissement	
2001	6 382 €	553 000 €	2 320 €	100 350 €
2002	21 731 €	856 165 €	1 525 €	238 658 €
2003	- €	759 100 €	- €	- €
2004	11 500 €	1 623 938 €	79 560 €	226 740 €
2005	619 €	581 794 €	100 765 €	119 200 €
2006	20 925 €	1 176 270 €	28 260 €	188 720 €
totaux	61 157 €	5 550 267 €	212 430 €	873 668 €

Les études représentent 1.1% des programmes d'investissements

Prévithal

Monsieur le Maire lit la lettre de Monsieur Alain Barteau, Président Directeur Général de Prévithal. Ce courrier expose les obstacles qui s'opposent au déplacement de Prévithal. En conséquence, les décisions portant sur la poursuite de l'activité de l'établissement seront prises lors d'un prochain conseil de surveillance.

P.L.U. Enquête publique

M. Le Maire rappelle les dates de présence du commissaire enquêteur et distribue l'avis au public.

- Madame Lebrun donne lecture de quelques courriers de personnes satisfaites des actions réalisées par la commune.

- Madame Gogo questionne Monsieur le Maire sur les problèmes de transport rencontrés depuis la rentrée.

Monsieur le Maire explique tout d'abord que le Conseil général est compétent pour organiser le transport dans le Département, ainsi que pour le transport scolaire.

De nombreux trajets entre Donville Les Bains et Granville ont disparu.

Une première rencontre avec le Département a permis de rétablir dès ce matin les arrêts des bus scolaires à la Chênaie et à la Passardière.

Un nouveau rendez-vous est programmé mercredi, au sein de la C.C.P.G afin de réclamer le rétablissement de différentes dessertes entre Granville et Donville les Bains. Notamment :

- le matin et le soir pour les personnes qui travaillent,
- le samedi matin pour le marché
- l'accès à l'hôpital.

- Monsieur Lecuir s'adresse à Madame Lebrun et déplore le mot « nécessaire » employé dans l'article de presse portant sur le soutien scolaire.

Madame Lebrun partage cet avis et comptait s'en entretenir avec l'auteur de l'article.

- Monsieur Lecuir interroge Monsieur le Maire sur le devenir des terrains abritant les anciens ateliers et n'a pas le souvenir d'avoir voté la démolition de ceux-ci.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'aménager un petit lotissement.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 20 septembre 2007

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel LEGENDRE

Eric GRIVEL